

Délibération n° 2022 – IV - 001

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 9 mai 2022

Le 20 juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente visio
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Georges Déru : Payeur départemental
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole
Dominique Milleret : Elégia

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Michel Pinhas, Directeur Pôle ouvrages / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Victor Brunet, UT Voironnais / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

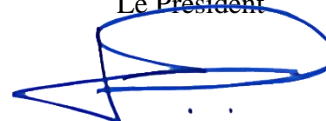
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical le compte-rendu du dernier Comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu du Comité syndical du 9 mai 2022.

Fait à Grenoble, le 23 juin 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	Pouvoir à F. Mulyk
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes : Marie Breuil (Grenoble Alpes Métropole), Dominique Milleret (ELEGIA) et pour le SYMBHI : Jacques Henry / Bertrand Joly / Anne-Sophie Drouet / Michel Pinhas / William Huchet / Benjamin Rey / Simon Nadeau / Cécile Albano / Nadine Capellaro

☞ Compte-rendu du dernier Conseil syndical

Aucune remarque sur le projet de compte-rendu.

☞ **Le compte-rendu du Conseil syndical du 22 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.**

☞ Règlement des astreintes du pôle gestion des ouvrages

Le Comité syndical a approuvé le 4 novembre 2020 un règlement instituant une astreinte de gestion de crise sur les affluents de l'Isère, du Drac et de la Romanche. Cette astreinte a été mobilisée avec succès en 2021 notamment sur l'évènement du 14 Août sur le torrent de Combe Noire à La Bérarde (Oisans) ainsi que sur le torrent de Montfort les 29 et 30 décembre (Grésivaudan). L'instauration de cette astreinte était une priorité pour le SYMBHI, l'historique dans les dernières décennies montrant une fréquence des inondations plus élevée sur les affluents, qui souvent ne disposent pas d'ouvrages de protection adéquats contre les crues. Les bassins versants sont par ailleurs de taille limitée ce qui induit des crues rapides qui nécessitent une mobilisation dans des délais réduits.

L'Isère, le Drac et la Romanche disposent au contraire de grands bassins versants et sont intégrées dans le système de prévision des crues des Alpes du Nord qui annonce les crues avec plusieurs heures d'anticipation au moins et en général une demi-journée sur l'Isère par exemple. Le SYMBHI assure jusqu'à présent une présence de certains agents sur le territoire en cas de crise, mais cette organisation est basée sur le volontariat et n'est pas satisfaisante notamment durant les périodes de week-end allongés ou de congés. Les services de tutelles demandent la mise en place d'un système d'astreinte pour assurer une capacité du syndicat à surveiller ses ouvrages et intervenir si nécessaire lors d'une crise.

Il vous est donc proposé l'instauration d'une astreinte de surveillance et d'intervention en cas de crue sur l'Isère, le Drac et la Romanche. Avec cette astreinte, l'intégralité du territoire du Syndicat sera couverte par un système d'astreinte. Le règlement annexé présente les principes d'organisation de cette astreinte, qui sont les suivants :

- L'astreinte comprend des agents affectés à l'astreinte de sécurité, ainsi qu'une astreinte de décision, assurée par les directeurs.
- L'équipe d'astreinte de sécurité est composée d'un coordinateur et d'une équipe de terrain de deux agents. Le coordinateur est chargé de surveiller les prévisions du SPC et en cas de crue gérer les interfaces avec les autres intervenants, déclencher les interventions des entreprises et coordonner l'équipe de terrain. L'équipe de terrain réalise des tournées de surveillance selon les consignes communiquées à la DREAL et gère si nécessaire les interventions des entreprises.
- L'astreinte n'est instaurée que lors des périodes présentant des risques d'inondation, soit le printemps et l'automne-début d'hiver. La détermination de ces périodes a été réalisée sur la base d'une analyse de la période 1968-2021. Le règlement laisse cependant la latitude d'ajuster cette période d'astreinte si nécessaire.

En cas de prévision de crise généralisée, d'autres agents peuvent être mis en astreinte à la dernière minute. Inversement, en cas de crise sur un affluent, les agents d'astreinte sur les grandes rivières pourront intervenir en appui sur ce bassin versant.

L'institution de cette astreinte représente un coût annuel de 8000 € environ, sur la base d'une astreinte semaine durant le mois de mai et la deuxième quinzaine de décembre et d'une astreinte week-end et jours fériés uniquement deuxième quinzaine d'avril, première quinzaine de juin et mi-octobre à mi-décembre.

Débat : Franck Doriol, représentant de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, s'interroge sur l'existence d'une grille commune à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale en matière d'indemnisation des astreintes.

Jacques Henry, directeur du SYMBHI, répond qu'effectivement c'est bien les montants de cette grille qui est reprise par le règlement et que l'adoption de ce dernier est une nouvelle étape dans le processus d'harmonisation des statuts du personnel du SYMBHI (pour mémoire, statut particulier des agents du pôle ouvrage transférés de l'ADIDR).

☞ **Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver :**

- **l'instauration d'une astreinte du pôle gestion des ouvrages visant à garantir les interventions du syndicat lors des crues pour la surveillance des ouvrages et la gestion de crise ;**
- **le règlement des astreintes du pôle gestion des ouvrages du SYMBHI.**

☞ Convention cadre de collaboration entre EDF Hydro-Alpes et le SYMBHI

Electricité de France exploite de nombreux aménagements hydroélectriques, des barrages réservoirs sur les bassins versants gérés par le SYMBHI en qualité de concessionnaire, conformément aux cahiers des charges de concession de ces aménagements.

Le SYMBHI est en relation de collaboration fréquente avec EDF sur tout son périmètre, à la fois en tant qu'usager de l'eau, aménageur, mais aussi producteur de données, de connaissance et expert dans le domaine de l'eau et des ouvrages.

La raison d'être d'EDF est la production d'électricité mais l'entreprise publique partage avec le SYMBHI de nombreux enjeux en commun : sécurité des ouvrages, limitation des impacts sur les milieux aquatiques, gestion du transit sédimentaire notamment.

Plusieurs conventions spécifiques traitent des relations entre le SYMBHI et EDF sur ces aspects ainsi que sur l'échange de données.

Il vous est proposé de formaliser la collaboration avec EDF Hydro-Alpes dans une convention cadre d'une manière plus générale. Les conventions déjà intervenues restent valides. La convention cadre annexée permet de préciser les domaines principaux de collaboration ainsi que les principes d'élaboration des futures conventions filles spécifiques à intervenir.

La convention cadre précise les domaines de collaboration suivants :

- La sûreté des aménagements hydrauliques et la sécurité des tiers à l'aval, y compris les ouvrages EDF faisant l'objet d'une mise à disposition GEMAPI,
- La gestion sédimentaire, la gestion des milieux naturels et de la biodiversité en relation avec les ouvrages,
- Les données et études et foncier au service des missions,
- La concertation avec les différentes parties prenantes,
- La communication autour de la gestion de l'eau.

Cette liste n'est pas restrictive, la collaboration sur d'autres domaines peut être envisagée en tant que de besoin.

La durée de la convention porte jusqu'au 31 décembre 2025 et elle n'a pas d'incidence financière : les éventuelles incidences financières seront traitées dans chaque convention fille spécifique. Elle permettra de faciliter les relations de travail entre les deux entités.

Débat : Gilles Strappazon, représentant de Grenoble Alpes Métropole, rappelle qu'EDF est présent sur le Bassin versant depuis plus d'un siècle, qu'il travaille historiquement en partenariat avec les collectivités locales, et que cette convention représente un grand intérêt pour le SYMBHI.

Jacques Henry, directeur du SYMBHI, indique qu'EDF est par ailleurs impliquée dans une étude expérimentale sur les effets et le rôle possible des grands barrages dans la gestion du risque inondation. Ce sujet est toutefois hors convention puisque porté par la Commission Locale de l'eau (CLE) Isère Drac Romanche.

Gilles Strappazon précise qu'EDF a également une action sur la Biodiversité du fait des mesures compensatoires auxquelles elle est soumise, et qu'une étude sur l'évapotranspiration des lacs de matheysine est en projet.

☞ Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver la convention cadre de collaboration entre EDF Hydro-Alpes et le SYMBHI et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout avenant sans incidence financière.

☞ Autorisation de signature du marché relatif à la réalisation de prestations techniques et réglementaires pour la mise en place d'études de danger en contexte torrentiel

Le SYMBHI souhaite régulariser les ouvrages de classe C de son territoire et procéder à leurs autorisations, afin de respecter les obligations réglementaires en vigueur (décret du 7 avril 2017, arrêté du 29 août 2019). Il s'agit in fine d'élaborer les études de dangers, constitutives du dossier réglementaire.

Les textes réglementaires en vigueur et les guides méthodologiques n'approchent que très succinctement le contexte torrentiel et ses spécificités. Cette particularité de comportement nécessite une démarche préalable de diagnostic approfondi qui permet d'identifier et de cibler les phénomènes en jeu.

L'objet des marchés est d'élaborer un diagnostic approfondi des ouvrages présentés ci-après et d'élaborer le cas échéant, l'étude de danger ainsi que le dossier d'autorisation. Compte tenu de l'organisation administrative du SYMBHI et pour répartir la charge de travail, la consultation est répartie en trois lots géographiques :

01	UNITE TERRITORIALE DU GRESIVAUDAN	Ouvrage n°1 (SE64UTG) à Villard-Bonnot sur Le Vorz Ouvrage n°2 (E54UTG) à Crolles sur Le Montfort
02	UNITES TERRITORIALES VOIRONNAIS ET VERCORS	Ouvrage n°1 (SE16UTVO) à Tullins/La Contamine sur Le Rival Ouvrage n°2 (SE05UTVB) à St Thomas-en-Royans/Pont de Manne sur La Bourne
03	UNITES TERRITORIALES DRAC ET ROMANCHE	Ouvrage n°1 (SE13UTD) à Entraigues-Valbonnais sur La Bonne Ouvrage n°2 (SE13UTR) à Livet-et-Gavet sur L'Arselle ou Champ-Brochin

Les prestations de chacun des lots sont divisées en 4 tranches :

Tranche ferme	Diagnostic approfondie des 2 ouvrages
Tranche optionnelle n°1	Elaboration de l'étude de danger et dossiers réglementaires pour l'ouvrage n°1
Tranche optionnelle n°2	Elaboration de l'étude de danger et dossiers réglementaires pour l'ouvrage n°2
Tranche optionnelle n°3	Missions complémentaires sur bons de commande

La tranche optionnelle n°3 est passée sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum fixé à 90 000€ euros HT. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 9 mai 2022 a attribué les accords-cadres aux candidats suivants dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis au règlement de consultation :

01	UNITE TERRITORIALE DU GRESIVAUDAN	SAS HYDRETTUDES Alpes du Nord pour un montant estimé à 120 700 euros HT sur la base du détail estimatif quantitatif
02	UNITES TERRITORIALES VOIRONNAIS ET VERCORS	Groupement EGIS EAU / JL Body / SARL B2T pour un montant estimé à 125 690 euros HT sur la base du détail estimatif quantitatif
03	UNITES TERRITORIALES DRAC ET ROMANCHE	Groupement EGIS EAU / JL Body / SARL B2T pour un montant estimé à 151 050 euros HT sur la base du détail estimatif quantitatif

Débat : Valérie Petex, représentante de la Communauté de communes du Grésivaudan, déplore que le temps consacré à ce type d'études (imposé par l'Etat) soit du temps en moins pour réaliser de nouveaux ouvrages de protection.

Anne Gerin, représentante du Département, s'inquiète de son côté du coût de ces études et s'interroge sur le nombre de marchés à suivre sur ce même sujet.

Jacques Henry, Directeur du SYMBHI, indique qu'il s'agit effectivement d'une contrainte réglementaire avec des enjeux non négligeables dans un contexte de forte mobilisation des bureaux d'études, mais que le SYMBHI continue néanmoins de préparer l'avenir en conduisant en parallèle des schémas d'aménagement, par exemple sur le territoire du Grésivaudan.

➤ **Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à mettre au point si nécessaire, puis à signer les accords-cadres relatifs à la réalisation de prestations techniques et réglementaires pour la mise en place d'études de danger en contexte torrentiel, et à demander toutes les subventions nécessaires.**

☞ Elaboration d'un schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques

Le SYMBHI exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2020 sur le bassin versant Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize et porte le PAPI d'intention sur ce territoire.

Ce dernier doit aboutir à la définition d'un schéma d'aménagement intégré à l'échelle des bassins versants de la Morge et l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, en cohérence avec les objectifs et actions de restauration hydromorphologique et écologique définie dans le Contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon.

En sus, la prestation doit permettre de statuer sur l'autorisation éventuelle de systèmes d'endiguement (SE) et intègre la possibilité de procéder à leur étude de dangers (EDD).

Dans cette perspective, le SYMBHI est maître d'ouvrage d'une prestation d'étude qui a pour objet :

- De produire un état des lieux complet (hydrologique, hydraulique, hydromorphologique, écologique et environnementale, endiguements) sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon ;
- De recenser les enjeux et évaluer la vulnérabilité du territoire ;
- D'élaborer des scénarios d'aménagements au stade faisabilité et d'établir les avantages et inconvénients associés.
- De réaliser un dossier Avant-Projet (AVP) du scénario d'aménagement retenu uniquement sur les actions relevant de la GEMAPI ;
- De réaliser, le cas échéant, diverses missions complémentaires : rédaction des études de dangers (EDD) des systèmes d'endiguement (SE) à autoriser, modélisations supplémentaires, etc. ;

Ce schéma déterminera une programmation pluriannuelle de travaux qui constitueront un volet important du programme d'action du PAPI définitif.

La consultation a été lancée sans décomposition en lots.

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 350 000 euros HT. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 9 mai 2022 a attribué le marché au candidat **GINGER – BURGEAP** dont l'offre, d'un montant estimé à 299 445 euros HT sur la base du détail estimatif quantitatif, a été jugée économiquement la plus avantageuse.

☞ Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à mettre au point si nécessaire, puis à signer le marché relatif à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, et à demander toutes les subventions nécessaires.

☞ Acquisitions foncières dans le cadre des tranches 2&3 des travaux du projet "Isère amont" – Autorisation du Président à signer les compromis, actes, et les bulletins d'indemnité d'éviction

Dans le cadre du projet Isère amont, le Symbhi doit procéder à des acquisitions foncières afin de mener à bien notamment les tâches suivantes :

- maîtrise des emprises des aménagements : digues, merlons, ouvrages hydrauliques...,
- maîtrise de l'espace intra-digue de l'Isère,
- mise en œuvre des mesures de compensation environnementale ou de mise en valeur environnementale : reboisements pour reconstituer le corridor biologique, aménagements de gravières, de bras morts...,
- réalisation d'un stock foncier pour les échanges de parcelles avec les agriculteurs concernés par les emprises des aménagements.

Les compromis à voter concernent les dossiers suivants, sur le secteur des tranches 2 et 3 :

Comité syndical du
9 mai 2022

**Compromis avec ou
sans indemnité**

Communes concernées par les parcelles	Noms Propriétaires	Présence d'un exploitant agricole Si oui :	Montant de l'éviction	Terrier	Lieu-dit	Section / n° de parcelle mère	surface de la parcelle (m2)	Emprise (m2) sous DUP	Prix de vente (en €)
ST NAZAIRE LES EYMES	BERNOUD CONSORTS	-	-		Bigillon	ZC 148	8099	8099	4 859,40 €

L'acquisition de ces parcelles est nécessaire pour régulariser les emprises des digues du projet Isère amont.

✚ Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver les acquisitions des parcelles désignées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les compromis de vente, les bulletins d'indemnité d'éviction, les actes de ventes authentiques correspondants et tous les documents s'y rapportant (traités d'adhésion), et d'autoriser le Président à mandater le Cabinet SETIS à Grenoble pour représenter le Symbhi dans la procédure de réalisation des actes authentiques en la forme administrative.

☞ Procès-Verbal de remise d'ouvrages achevés projet Isère amont

L'opération « Isère Amont », portée par le SYMBHI, a pour objectif la protection des zones urbanisées contre les crues de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra à hauteur de la crue bi-centennale, la mise en valeur des milieux naturels liés à la rivière et le développement des loisirs sur les berges.

Dans le cadre de cette opération, le SYMBHI réalise des champs d'inondation contrôlés (CIC) afin d'écarter le débit de l'Isère en crue dans des zones naturelles et agricoles.

Ces champs d'inondation contrôlée comprennent des ouvrages dont la gestion doit être assurée par d'autres collectivités ou par AREA. C'est le cas :

- pour le Département, d'ouvrages de communication intra/inter CIC et ouvrages de vidange de CIC implantés sous les voiries départementales.
- pour AREA, d'ouvrages de protection de la plateforme autoroutière de l'A41 au péage de Crolles;
- pour les communes, de haltes vertes et parking réalisés pour faciliter les loisirs sur les berges (vélo, promenade) ainsi que d'ouvrages de franchissement de chantournes ou d'ouvrages pluviaux repris par le projet.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les services concernés (à travers des conventions de travaux, des réunions de présentation, des échanges en cours de travaux et post-travaux). Ils font aujourd'hui l'objet de procès-verbaux de remise d'ouvrages achevés.

Ces procès-verbaux recensent précisément les ouvrages remis en gestion, fournissent les plans de recollement correspondant et précisent les obligations du gestionnaire en termes d'entretien. Les procès-verbaux de remise en gestion des ouvrages au Département, à AREA ainsi qu'à la commune de Crolles ont été présentés en annexe au rapport.

Les travaux ont été réalisés au cours de la Tranche 2&3 de l'opération Isère Amont.

✚ Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de remise d'ouvrages achevés à AREA, la commune de Crolles, et le Département de l'Isère, et d'autoriser le Président à les signer.

☞ Avenant annuel 2022 à la convention de coopération entre le Symbhi et l'ONF (RTM)

Par délibération en date du 11 mai 2021, le Comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la convention de coopération entre le SYMBHI et le RTM (Restauration des terrains en montagne -ONF) pour la gestion des ouvrages et des risques naturels liés aux torrents.

En particulier, la programmation annuelle 2021-2022 représentant un montant prévisionnel de 171 750 € et couvrant les 7 axes de travail, a été approuvée.

La convention couvre une durée de trois ans, et correspond à trois programmes annuels de mai à mai. Une nouvelle programmation 2022-2023, sur la base du bilan de la précédente et des nouveaux besoins de coopération doit être mise en place.

Cette programmation couvrant la période de mai 2022 à mai 2023 concerne de nouveau les 7 thématiques de la convention ; elle contient d'une part par des actions initiées en 2021 qui se poursuivent et d'autre part par des actions nouvellement identifiées qui répondent directement aux besoins partagés du Symbhi et du RTM.

Elle correspond à un effort financier de 189 875 € pour le SYMBHI et 97 125 € pour l'ONF.

Parmi les actions en continuité directe avec la précédente programmation, on peut citer le plan d'aménagement et de gestion des torrents du Saint-Eynard et l'élaboration du modèle réduit du torrent du Manival (40 % d'avancement en mai 2022).

L'accompagnement du RTM pour suivre les études historiques sur les crues, classiquement demandées dans les dossiers de PAPI, couvre l'ensemble des unités territoriales concernées par l'activité torrentielle : celle des bassins de la Fure, de la Morge, et de l'Olon se termine, tandis que celles des affluents du Grésivaudan, du bassin versant de la Romanche et de la Gresse seront prochainement lancées.

Certaines études de dangers des systèmes d'endiguement en partie sur les séries domaniales seront également menées (Roize en cours, projet sur l'Ebron).

Enfin, plusieurs actions qui consistent à assurer la transversalité dans la connaissance du patrimoine d'ouvrages et des archives, à transmettre l'expertise torrentielle et à participer à la gouvernance des grands projets du Symbhi sur les versants se poursuivent. Ce sont des actions au long cours, avec un moindre impact financier, mais précieuses pour garantir une appropriation parfaite de l'histoire des torrents et de leur fonctionnement.

☞ Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver l'avenant annuel à la convention de coopération entre le SYMBHI et le RTM (ONF) pour la gestion des ouvrages et des risques naturels représenté par le programme d'actions annexé pour la période courant de mai 2022 à avril 2023 pour un montant de 189 875 € et d'autoriser le Président à conduire toutes les démarches nécessaires à son exécution.

☞ Avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour le PAPI des Affluents de l'Isère en Grésivaudan – Contrat de quasi-régie

Par délibération en date du 04 novembre 2020, le Comité Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un contrat de quasi régie, mandat de maîtrise d'ouvrage pour le PAPI d'intention des Affluents de l'Isère en Grésivaudan pour un montant de 159 913 € HT (76 900 € HT indexés sur le montant des études et 83 013 € HT forfaitaires). Ce contrat a été signé des deux parties le 09 novembre 2020.

Pour mémoire, la mission du mandataire consiste à assister le SYMBHI dans :

1. le montage des pièces administratives et financières des marchés publics correspondants à certaines des études et actions du PAPI d'intention ainsi que le suivi et l'exécution financière de ces marchés (coût indexé sur le montant des études et actions correspondantes).
2. le pilotage et la conduite d'opération de certaines études et actions du PAPI d'intention sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI, dans le respect du calendrier et de l'enveloppe financière associés (montant forfaitaire sur la base de la durée du PAPI). Cela passe notamment par le cadrage des prestataires externes qui réaliseront les différentes études, le contrôle et l'analyse des éléments et des livrables produits, la participation aux réunions de validation intermédiaire et finale, etc.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Comité Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer l'avenant au PAPI d'intention des Affluents de l'Isère en Grésivaudan. Cet avenant, entre autres, prolonge la durée du PAPI jusqu'au 31 décembre 2023.

Le mandat de maîtrise d'ouvrage de ce PAPI d'intention doit suivre cette évolution pour qu'il permette de continuer à accompagner le Symbhi dans la mise en œuvre de ce projet global jusqu'à son terme. Par ailleurs, les actions du PAPI pour lesquelles le Symbhi délègue les aspects administratifs et/ou techniques ont été modifiées ; elles ciblent

essentiellement les actions ambitieuses des études de schémas d'aménagement, hormis celles portées en co-maitrise d'ouvrage avec GAM.

Ces deux modifications impactent l'enveloppe financière octroyée à la SPL dans le cadre du mandat et les modalités de rémunération du mandataire.

Le présent avenant n° 1 d'un montant de 97 710 € HT pour une durée allant du 10 août 2022 au 31 décembre 2023, a été joint en annexe au rapport. Ce surcoût est subventionné par l'Etat dans le cadre du PAPI à hauteur de 50 %.

Il est proposé en séance l'amendement suivant au rapport (ajout en fin de rapport) :

L'avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet de prolonger ce contrat à fin 2023 et de modifier les actions du PAPI pour lesquelles le Symbhi délègue les missions administratives et/ou techniques. Cette modification concerne en particulier l'action 6-2-T4 relative à la définition du schéma d'aménagement intégré du bassin versant du Sonnant d'Uriage, qui est retirée du mandat.

Ce retrait impacte ainsi directement le marché de mise en œuvre du schéma d'aménagement du bassin versant du Sonnant, qui fait l'objet d'une co-maitrise d'ouvrage avec Grenoble Alpes Métropole, avec le recours à un avenant pour formaliser la suppression de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le pouvoir adjudicateur du Symbhi.

L'avenant 1 au contrat de quasi-régie du PAPI d'intention formalisant en particulier le retrait de la gestion comptable du marché concernant le bassin versant du Sonnant, cela nécessite la signature d'un avenant n°3 au marché d'étude relatif à l'élaboration du schéma d'aménagement intégré du bassin versant du Sonnant d'Uriage pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques. L'avenant n°3, en annexe de ce rapport, a pour objet de formaliser le transfert au Symbhi de la gestion administrative et financière de ce marché 2020-803.

↳ Après en avoir délibéré, et conformément à l'amendement proposé, les membres du Comité syndical, exceptés les administrateurs d'Isère Aménagement (Anne Gerin et Gilles Strappazon) qui ne prennent part au vote, décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de quasi-régie du PAPI d'intention des Affluents de l'Isère en Grésivaudan entre le SYMBHI et la SPL Isère Aménagement, et d'autoriser le Président à le signer.

- d'approuver l'avenant n°3 au marché d'étude relatif à l'élaboration du schéma d'aménagement intégré du bassin versant du Sonnant d'Uriage pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, et d'autoriser le Président et le signer.

☞ Opération Isère Amont Tranches 2&3 – Lot n°13 - Avenant n°2

Le projet Isère Amont est un projet d'aménagement du territoire global qui a pour vocation non seulement la protection de l'agglomération grenobloise contre les crues bi-centennales de l'Isère, mais aussi la prise en compte des aspects environnementaux, agricoles, paysagers et de loisirs récréatifs liés à la rivière.

Le projet Isère Amont s'étend sur 29 communes entre Pontcharra et Grenoble en Isère, et près de 300 000 habitants.

Les travaux des tranches 2 et 3 du projet Isère Amont se décomposent en plusieurs lots. Le Lot n°13 comprend la réalisation des travaux de terrassements, fondations et couche de forme des voies sur berges, ainsi que la réalisation des chemins piétons et parkings.

Par délibération en date du 18 décembre 2017, rendue exécutoire en date du 21 décembre 2017, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de travaux, enregistré sous le numéro IA2018-018 / SYM 2017-598 pour le Lot n°13 « Ouvrages de revêtement de surface - couche de forme - chaussée » avec le titulaire, la Société EUROVIA ALPES SAS, pour un montant de 2 297 600,71€ HT. Ce marché a été notifié le 07 Mars 2018.

Par délibération en date du 15 juin 2021, rendue exécutoire en date du 22 juin 2021, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux, avec le titulaire, la Société EUROVIA ALPES SAS, ayant pour objet de fixer les clauses techniques et financières liées aux travaux complémentaires et à la lutte contre la Covid19, pour un montant de 69 672,73 € HT. Cet avenant n°1 a été notifié le 12 Juillet 2021.

Le Lot n°13 intervient en interface avec d'autres lots de travaux, son calendrier d'exécution est donc dépendant de l'avancement des travaux de chacun des lots concernés.

Pour tenir compte du décalage dans le calendrier d'exécution de travaux objets d'un autre marché de l'opération Isère Amont, et réalisés en interface avec les travaux à exécuter dans le cadre du présent marché, nous proposons de prolonger par avenant n°2 la durée d'exécution du marché de travaux du lot 13, initialement de 1460 jours calendaires

(48 mois), dont 60 jours calendaires de période de préparation, de 331 jours soit jusqu'au 31 mars 2023, pour un nouveau délai total de 1791 jours.

L'avenant n°2 est sans incidence financière.

✚ **Après en avoir délibéré, et conformément à l'amendement proposé, les membres du Comité syndical, exceptés les administrateurs d'Isère Aménagement (Anne Gerin et Gilles Strappazon) qui ne prennent part au vote, décident à l'unanimité d'approuver l'avenant n°2 du Lot de travaux n°13 de l'opération Isère Amont et d'autoriser le Président à le signer.**

☞ Délégation au Président pour les marchés, accords cadre et conventions

Par délibération du 22 septembre 2021, le comité syndical a donné délégation au Président du SYMBHI en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus dans le cadre de procédures adaptées

- Soit dans le cadre des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique qui prévoit que :
« *L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer :*
1° *Un marché dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis qui figure en annexe du présent code ;*
2° *Un lot d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :*
a) *La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ;*
b) *Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots »*
- Soit dans le cadre des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique qui prévoit la possibilité de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et dont le montant cumulé n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée du besoin.

Cette délégation est étendue aux conventions n'ayant pas d'implication financière supérieure à 90 000 € HT.

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Président informe le comité syndical des compétences ainsi déléguées, sont portés à votre connaissance les marchés et conventions conclus dans ce cadre, qui sont les suivants :

Liste des lettres de commande :

N° LC	Objet	Titulaire	Commune	Montant HT	Date notification
2021-269	Changement pneus C3	RESEAU PNEU 38	38160 Chatte	21,50 €	09/08/2021
2021-270	Contrôle prises réseau chemin des marronniers	BEGROUP	76000 Paris	606,00 €	10/08/2021
2021-271	Entretien véhicule C3	SARL NALE AUTOS SPEEDY	38160 St Marcellin	275,60 €	23/09/2021
2021-272	Remplacement mètre	MOBI RAO	38022 Grenoble	46,76 €	13/08/2021
2021-273	Renouvellement abonnement téléphone astreinte - appli homme mort	CONNEX/IT	698000 St Priest	429.12€	18/08/2021
2021-274	Travaux urgence Besse - retrait embâcles Salse orage 12/08	GRAVIER TP	38860 Les Deux Alpes	1 650,00 €	02/09/2021
2021-275	Plan de gestion ZH du Pré d'Ars	CEN ISERE	38120 St Egrève	18 000,00 €	09/09/2021

2021-276	Intervention d'urgence : dégagement du lit du Vénéon à la Bérade	CARRON	38800 Champagnier	2 875,00 €	20/08/2021
2021-277	Fourniture de 50 lames et écrous pour les débroussailleuses	ODEZENNE	38610 Gières	1 777,50 €	27/08/2021
2021-278	Maintenance site internet sept 2021 à sept 2022	POLART GRAPHIC	38640 Claix	240 € HT	06/09/2021
2021-279	Curage PDD Susville	FROMENT TP	38119 Villard Saint Christophe	6650 € HT	06/09/2021
2021-280	Animation "jardiner autrement"	ESPACE NATURE ISERE	38 470 Albenc	750€ HT	03/09/2021
2021-281	Achat Gamm Vert	GAMM VERT	38 160 Chatte	39,65€ TTC	03/09/2021
2021-282	Isère Amont - Photographies 15 sites	DUPONT RENOUX	38220 Saint Pierre de Mésage	1 300,00 €	03/09/2021
2021-283	Convention Cadre RTM-Plan d'Aménagement et de Gestion des torrents du Saint Eynard	ONF-RTM	38026 Grenoble	32 500,00 €	09/09/2021
2021-284	Tranche ferme - Phases 1&2 AMOA Schéma directeur SI	UGAP/CAP GEMINI	77444 Marne-la-Vallée	36 391,30 €	08/09/2021
2021-285	Illustration humoristique MAG 13 IA	J. SARDAT ALLIAS CLED'12	38240 Meylan	910,00 €	14/09/2021
2021-286	Mise à jour de la charte graphique du SYMBHI	POLART GRAPHIC	38640 Claix	1050 € HT	14/09/2021
2021-287	Illustrations dépliant riverain	FANNY LE BAGOUSSE	38430 Moirans	770,00 €	14/09/2021
2021-288	Reconduction contrat maintenance Vannes Tolentin	ETS ANDRE CROS	38434 Echirolles	904,00 €	13/09/2021
2021-289	Modélisation hydraulique Romanche Buclet et aval	HYDRETTUES	74370 Argonay	4 750,00 €	27/09/2021
2021-290	Mise en page dépliant riverains	POLART GRAPHIC	38640 Claix	300,00 €	24/09/2021
2021-291	Réparation climatiseur local serveur pôle ouvrage	HITEC COLDER	38180 Seyssins	414,00 €	22/09/2021
2021-292	Réparation débroussailleuse B3 et B6	ODEZENNE	38610 Gières	390,96 €	27/09/2021
2021-293	Matériel technicien rivière	DECATHLON	59669 Villeneuve d'Ascq	133,33 €	29/09/2021
2021-294	Achat d'une débroussailleuse HVA 555 FRM	ODEZENNE	38610 Gières	1 499.00 €	05/10/2021
2021-295	Réparation carburation débroussailleuse B4	ODEZENNE	38610 Gières	151,38 €	06/10/2021
2021-296	Achat café	BRULERIE DES ALPES	38000 Grenoble	140,02 €	07/10/2021
2021-297	Location écran de projection - PAPI Drac	PAPILLON AUDIOVISUEL	38120 Le Fontanil	80,00 €	18/10/2021
2021-298	Evolution poste informatique vers Windows 10 Pro	SYNESIS	38140 Rives	314.40 €	21/10/2021
2021-300	Dossier programme d'études préalables PAPI affluents Romanche Oisans	SEPIA CONSEILS	75003 Paris	27 705,00 €	19/11/2021
2021-301	UTR - Entretien végétation Oisans 2021	GILLES FORTE	38220 Livet et Gavet	21 970,00 €	02/11/2021
2021-302	Fourniture de 2 paires de chaussures de sécurité Christian/Georges	ODEZENNE	38610 Gières	313,33 €	04/11/2021
2021-303	Matériel Technicien	SAS FUGAM	03800 Gannat	307,40 €	04/11/2021

2021-304	Photogrammétrie par drone - 3 sites EBF	VR3D	73190 Challes Les Eaux	2 230,00 €	03/11/2021
2021-305	Révision Peugeot Partner	SICMA GRENOBLE	38033 Grenoble	189,18 €	05/11/2021
2021-306	Réfection digue Valbonnais	BERTINI	38740 Entraigues	82 037,50 €	05/11/2021
2021-307	Evolution SIRS Dignes	FRANCE DIGUES	38100 Grenoble	1 344,00 €	08/11/2021
2021-309	Commande Gel + essuis main	LYRECO	Internet	104.73 €	10/11/2021
2021-310	Micro-onde	CDISCOUNTPRO	Internet	102.28 €	10/11/2021
2021-311	Tickets transport	SEMITAG	38000 Grenoble	80,00 €	10/11/2021
2021-312	Lettre commande curage Bouteillaret (Pierre-Châtel)	EURL CHALON TRAVAUX	38220 CHOLONGE	1 100,00 €	09/11/2021
2021-313	Analyse hydraulique et aménagements contre les inondations du ruisseau du Seyx-Nord sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey	GROUPEMENT VDI-HTV	42000 ST ETIENNE	11 525,00	10/11/2021
2021-314	Etablissement d'un cahier des charges de reconnaissances géotechniques adaptées au contexte des digues	ISL	69485 LYON	7 500,00 €	16/11/2021
2021-315	Prospection géophysique pour détecter des poches de déchets en bord de Roizonne	CNRS	38 042 GRENOBLE	2 718,16 €	16/11/2021
2021-316	Future Prod - tournage complémentaires Gravière / Opérationnalité Isère Amont	FUTURE PROD	73110 La Rochette	1 400,00 €	16/11/2021
2021-317	Mise en page du magazine n°13 Isère amont	POLART GRAPHIC	38640 Claix	1 020,00 €	16/11/2021
2021-318	Convention Cadre RTM - PRO/DCE Goncelin et St Eynard	RTM	38000 Grenoble	6 175,00 €	22/11/2021
2021-319	Réparation Peugeot Partner UT DRAC	PEUGEOT AUTOBERNARD	38100 Grenoble	912,41 €	19/11/2021
2021-320	Animation jardinage	TERRE VIVANTE	38 710 Mens	836,67 €	22/11/2021
2021-321	Adhésion services SIG	CRAIG	63170 Aubières	2 500,00 €	22/11/2021
2021-322	UTR / Prestation de télédétection de réseaux	GEOPROCESS	74600 Annecy	4 825,00 €	22/11/2021
2021-323	Maintenance superviseur OH SYMBHI	SYNAPSE	34790 GRABELS	7 923,00 €	23/11/2021
2021-324	Etude historique sur le bassin versant de l'Olon	PROGEO ENVIRONNEMENT	38000 Grenoble	7 450,00 €	24/11/2021
2021-325	Plan Topographique Drone RTK - Torrent de Montfort	VR3D	73190 Challes-les-Eaux	935,00 €	24/11/2021
2021-326	Accompagnement pour la concertation schéma Drac	IDDEST	69002 LYON	4 150,00 €	30/11/2021
2021-327	Remplacement ABS + disque + roulement + batterie kangoo	RESEAU PNEUS 38	38160 Chatte	1 044,61 €	30/11/2021
2021-328	Fournitures RMS	RMS	38164 Saint-Marcellin	51,25 €	26/11/2021
2021-329	Mise à jour plan zone dangereuse Eau d'Olle	ARTELIA	38130 Echirolles	1 200,00 €	30/11/2021
2021-330	Changement roue PANDA FX 019 NJ	AUTO RG	38100 Grenoble	99,50 €	01/12/2021

2021-331	Animations scolaire BV Romanche	FEDERATION PECHE 38	38210 St Quentin sur Isère	750,00 €	01/12/2021
2021-332	Abonnement numérique DL	DAUPHINE LIBERE	38913 VEUREY	194,91 €	02/12/2021
2021-333	Impression dépliant riverain	IMPRIMERIE NOTRE DAME	38330 Montbonnot	200,00 €	03/12/2021
2021-334	Impression dossier autorisation système endiguement Drac	ESTHI	38400 ST MARTIN D HERES	374,78 €	02/12/2021
2021-335	Réalisation time lipse sur 9 mois au CHU	DUPONT RENOUX	38220 St Pierre de Mésage	1 720,00 €	02/12/2021
2021-336	Vidéo 2D et montage	FUTURE PROD	73110 La Rochette	550,00 €	02/12/2021
2021-337	2 schémas filaires représentation générale station relèvement des eaux La Tronche	MARINE WAGON	38880 AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS	280,00 €	02/12/2021
2021-338	Animations scolaire BV Romanche	AMUSE	38450 ST Georges de Commiers	1 200,00 €	03/12/2021
2021-339	Tranche optionnelle - Phases 3 AMOA Schéma directeur SI	UGAP (CAP GEMINI)	77444 Marne-la-Vallée	54 347,86 €	03/12/2021
2021-340	Impression et fourniture de matériel panneaux de comm. ZH	PIC BOIS	01300 BREGNIER CORDON	3 941.80 €	03/12/2021
2021-341	Remplacement 4 pneus 4 saisons C3	RESEAU PNEUS 38	38160 Chatte	304,40 €	06/12/2021
2021-342	Chèques déjeuner	UP	92230 Gennevilliers	10 980,00 €	07/12/2021
2021-343	Animation des ateliers de concertation PAPI Drac	IDDEST	69002 LYON	2 500,00 €	08/12/2021
2021-344	Réparation débroussailleuse B5	ODEZENNE	38610 Gières	157,79 €	09/12/2021
2021-345	Fourniture cache et crochets	ODEZENNE	38610 Gières	112,72 €	09/12/2021
2021-346	Fourniture EPI pour les agents d'exploitation	ODEZENNE	38610 Gières	3 593,97 €	09/12/2021
2021-347	Pose montage et équilibrage de deux pneus pour le Talento ET921JR	AUTO RG	38100 Grenoble	220,82 €	10/12/2021
2021-348	Intervention destruction de nid de frelons asiatiques	STOPGUEPES	38500 Voiron	240,00 €	10/12/2021
2021-349	Impression dossier autorisation système endiguement Drac	ESTHI	38400 ST MARTIN D HERES	440,97 €	10/12/2021
2021-350	Formation technique "Castor d'Europe"	ARRA	38000 Grenoble	291,67 €	10/12/2021
2021-351	Essuie main + papier toilette	LIRECO		204,71 €	14/12/2021
2021-352	Solution FIGGO (gestion des congelés)	LUCCA	75013 PARIS	2 688,60 €	14/12/2021
2021-353	Fourniture de données naturalistes bassins versants Morge-Olon	ASSOCIATION NATURE ET HUMANISME	38960 Saint-Etienne-de- Crossey	500,00 €	21/12/2021
2022-354	Expertise de platanes sur la RD de la Romanche au péage de Vizille	ONF	38026 Grenoble	2 510,00 €	04/01/2022
2022-355	Élimination d'un nid de frelons asiatiques Villard- Bonnot	STOPGUEPES	38500 Voiron	240,00 €	04/01/2022

2022-356	Réparation débroussailleuse B5	ODEZENNE	38610 Gières	239,52 €	04/01/2022
2022-357	Commande préparation en ligne examen professionnel rédacteur	CARRIERES PUBLIQUES	92186 Antony	303,12 €	06/01/2022
2022-358	Photo Drone crue 30/12/2021	EIRL OLIVIER DUPONT	38220 St Pierre de Mésage	318,00 €	06/01/2022
2022-359	Transfert propriété nom de domaines	EOLAS	38000 Grenoble	135,00 €	10/01/2022
2022-360	Changement de caibottis sur le site de Montponçon	AQUALIANS	73490 LA RAVOIRE	290,00 €	11/01/2022
2022-361	Nettoyage, retrait et évacuation embâcle PDD Saint Nicolas de Macherin	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	561,20 €	11/01/2022
2022-362	Nettoyage, retrait et évacuation embâcle Piège à embâcles Morge à Voiron	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	561,20 €	11/01/2022
2022-363	Films Isère amont	FUTURE PROD	73 110 LA ROCHETTE	2 950,00 €	13/01/2022
2022-364	Romanche Séchilienne - Complément plantations compensatoires	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	8 374,46 €	13/01/2022
2022-365	Projet Sellier Vénosc - Etude dévoiement Orange	ORANGE	92130 ISSY LES MOULINEAUX	385.20 €	14/01/2022
2022-366	Etude Géotechnique	SAGE INGENIERIE	38610 GIERES	4 735,00 €	14/01/2022
2022-367	Curage Piège embâcle Merdaret VSC	FROMENT TP	38119 Villard St Christophe	2 950,00 €	19/01/2022
2022-368	GPS	E-TL	69520 GRIGNY	306,50 €	19/01/2022
2022-369	Curage PDD Ruisseau de St Nicolas de Macherin	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	1 750,00 €	19/01/2022
2022-370	Travaux d'urgence Allevard	BLANC TP	38830 Crêts en Belledonne	41 424,75 €	20/01/2022
2022-371	Curage d'urgence PDD Fourchette Barraux	MIDALI	38570 THEYS	4 413,50 €	20/01/2022
2022-372	Contrôle canalisation ruisseau du Seyx St Etienne de Crossey	A.T.EAU	38000 Grenoble	650,00 €	24/01/2022
2022-373	EPI Florian Journet	ODEZENNE	38610 Gières	1 324,34 €	24/01/2022
2022-374	Adhésion 2022 France Dignes	FRANCE DIGUES	38100 Grenoble	8 250,00 €	26/01/2022
2022-375	Pompage et vidange de réseau pluvial Cheminade	BELLONE ASSAINISSEMENT	38400 St Martin d'Hères	845,00 €	26/01/2022
2022-376	Maintenance annuelle parc informatique Pôle Ouvrages	SYNESIS	38140 Rives	2 194,76 €	28/01/2022
2022-377	Travaux d'urgence Ornon	FIAT	38520 Ornon	3470.40€	28/01/2022
2022-378	Réparations Talento ET-921-JR	FAF BYMYCAR	38600 Fontaine	1 788,78 €	28/01/2022
2022-379	Prestation complémentaire timelapse tvx Tarze	DUPONT RENOUX	38220 St Pierre-de-Mésage	250,00 €	28/01/2022
2022-380	Impression MAG13 ISERE AMONT	PRESSVERCORS	38160 St Marcellin	5 677,40 €	31/01/2022
2022-381	Distribution MAG13 ISERE AMONT	DVE GRENOBLE - LA POSTE	38330 MONTBONNOT	10 262,07 €	31/01/2022
2022-382	Impression fascicule riverain	IMPRIMERIE NOTRE DAME	38331 MONTBONNOT	280,00 €	01/02/2022
2022-383	Animations scolaire BV Romanche	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	38000 GRENOBLE	2 250,00 €	01/02/2022

2022-384	Tranche 2 Réalisation de suivi photographique et vidéo au sol et en drone et montage de film sur les travaux sur la Gresse réalisés par le SYMBHI	EIRL OLIVIER DUPONT	38220 St Pierre de Mésage	2 891,20 €	01/02/2022
2022-385	Animations scolaire BV Romanche	LPO	38000 GRENOBLE	1 500,00 €	01/02/2022
2022-386	Détection de réseau/Schéma d'aménagement du Vorz	GEOPROCESS	38320 EYBENS	2 700,00 €	03/02/2022
2022-387	Travaux d'urgence Allevard - 2ème partie	BLANC TP	38830 Crêts-en-Belledonne	42 520,50 €	07/02/2022
2022-388	Achat chargeur PC pour remplacement	TELNOWEDGE	38330 Montbonnot St Martin	62,00 €	07/02/2022
2022-389	Repro marché travaux lot 29	ESTHI	38400 St Martin d'Hères	753,36 €	11/02/2022
2022-390	Reprises EDD SE Romanche Oisans	EGIS	38180 Seyssins	22187.50	11/02/2022
2022-391	Achat café pour les Marronniers	BRULERIE DES ALPES	38000 Grenoble	132,72 €	09/02/2022
2022-392	Essuie main	LYRECO	Internet	252,00 €	10/02/2022
2022-393	Réparation de la perche élagueuse.	ODEZENNE	38610 Gières	122,39 €	10/02/2022
2022-394	Commande dessins pour schéma d'aménagement Drac	FLORA GUILLOUX	73670 Entremonts le Vieux	2 900,00 €	10/02/2022
2022-395	Levé Photogrammétrique et lidar du torrent de Montfort - après travaux d'urgence	VR3D	73 190 Challes Les Eaux	2 640,00 €	08/02/2022
2022-396	Animations scolaire BV Romanche	RASIEEDD	38350 La Mure	6 500,00 €	11/02/2022
2022-397	Accessoires téléphonie	CDISCOUNT	Internet	43,12 €	17/02/2022
2022-398	Chèques déjeuner	SODEXO	Internet	18 000,00 €	22/02/2022
2022-399	Téléphones	CDISCOUNT PRO	Internet	99,09 €	21/02/2022
2022-400	AMO contrat de bassin Romanche	CIMEO	05 330 St Chaffrey	15 750,00 €	22/02/2022
2022-401	Obtention des données publiques Météo France	DIRECTION DES SERVICES METEOROLOGIQUES	31057 Toulouse Cedex	100,00 €	24/02/2022
2022-402	Appareil photo	DARTY PRO	Internet	124,99 €	25/02/2022
2022-403	Révision réparation Clio Campus	GARAGE BABOULIN	38210 Tullins	1 410,02 €	28/02/2022
2022-404	PC Portable	SYNESIS	38140 Rives	1 995,00 €	28/02/2022
2022-405	Maintenance informatique UT Voironnais	SYNESIS	38140 Rives	1 558,00 €	02/03/2022
2022-406	Topo drone Valbonnais	VR3D	73190 Challes les Eaux	3 795,00 €	04/03/2022
2022-407	Vanne du Ruisset - Reconduction du contrat de maintenance	CROS	38434 Echirolles cedex	791,00 €	04/03/2022
2022-408	Repro dossiers marchés lots 32 et 33 IA	ESTHI	38400 St Martin d'Hères	664,13 €	28/02/2022
2022-409	Fournitures de limes, cache de débroussailleuse et vis	ODEZENNE	38610 Gières	137,93 €	09/03/2022
2022-410	Phase 4 - SDSI	UGAP	77444 Marne-la-Vallée	18 461,96 €	09/03/2022

2022-411	Constat huissier - Travaux d'urgence Montfort	SELARL MEZAGHRANI	38000 Grenoble	557,67 €	10/03/2022
2022-412	Mise en forme pages internet	POLART GRAPHIC	38640 Claix	150,00 €	10/03/2022
2022-413	Analyse amiante et HAP - Projet Sellier	ALPEXPERT	38330 Montbonnot	2 416,00 €	10/03/2022
2022-414	Sondage à la pelle - Projet Sellier	PELLISSIER TP	38114 Allemond	2 967,60 €	10/03/2022
2022-416	Pose 2 nouveaux panneau chantier - réfection 8 panneaux	DUSSERT SIGNALETIQUE	38 170 Seyssinet-Pariset	5 800,00 €	11/03/2022
2022-417	Animation jardiner autrement	ESPACE NATURE ISERE	38470 L'Albenc	750,00 €	14/03/2022
2022-418	Abonnement au jour'eau	AGENCE RAMSES	93100 Montreuil	77,00 €	14/03/2022
2022-419	Livret de comm. Etude bilan contrat de rivière Romanche	MCM ETUDES	38450 VIF	3 600,00 €	14/03/22
2022-420	Licences additionnelles	LICENCES ADDITIONNELLES	Licences additionnelles	94.65 €	15/03/22
2022-421	Travaux d'urgence Morge - Usine Ruby - Elimination embâcle	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	2 735,85 €	17/03/2022
2022-422	Travaux d'urgence Lapierre 29 et 30 janvier 2022	MONTEL GERARD	38570 La Pierre	1 600,00 €	18/03/2022
2022-423	Broyage souches Alloix & Allevard	LE NOYER VERT	38570 Tencin	2 900,00 €	21/03/22
2022-424	Travaux d'urgence Morge - Glissement terrain + élimination embâcle St Etienne de Crossey	ARBRE HAIE FORET	38340 VOREPPE	1 824,63 €	21/03/2022
2022-425	ITV Ruisseau du Gorgeat - Secteur Voiron	A.T.EAU	38000 Grenoble	1 250,00 €	22/03/2022
2022-426	Formation Biotech restauration CE - 2 pers.	ATGE	69005 Lyon	1 500,00 €	24/03/2022
2022-427	Extraction données modèle ruisseau de Taille	SURFACE LIBRE	26 750 Chatillon Saint Jean	750,00 €	24/03/2022
2022-428	Achat télémètre	DECATHLON	59669 Villeneuve d'Asq	140.83 €	24/03/2022
2022-429	Formation ARRAA 2 et 3 mai	ARRAA	38 000 Grenoble	700 € TTC	28/03/2022
2022-430	Achat 1 licence MS office 2021 Pro Plus	SYNESIS	38140 Rives	245,00 €	31/03/2022
2022-431	Gestion annuelle 2022-2023 Nom de domaine internet	EOLAS	38000 Grenoble	135,00 €	31/03/2022
2022-432	Formation ARRA travaux en rivières	ARRAA	38 000 GRENOBLE	700,00 €	04/04/2022
2022-433	Formation ARRA travaux en rivières	ARRAA	38 000 GRENOBLE	700,00 €	06/04/2022
2022-434	Infographie livret étude bilan	POLART GRAPHIC	38640 CLAIX	1 450,00 €	06/04/2022
2022-435	Renouvellement antivirus postes pôle ouvrages	SYNESIS	38140 Rives	374,00 €	07/04/2022
2022-437	Cartes de visite	POLART GRAPHIC	38640 Claix	100,00 €	08/04/2022
2022-439	Prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage sur la sureté des digues du Drac	EDF	73290 La Motte Servolex	23 400,00 €	13/04/2022
2022-440	Journées techniques PAPI ARRA	ARRAA	38 000 GRENOBLE	80,00 €	13/04/2022

2022-441	Formation ARRA Dialogue territorial 19-20 mai	ARRAA	38 000 GRENOBLE	700,00 €	19/04/2022
2022-442	Achat débroussailleuse HVA 555FRM	ODEZENNE	38610 GIERES	1 249,17 €	20/04/2022

Liste des Marchés à procédure adaptée :

N° MAPA	Objet	Titulaire	Commune	Montant	Date de notification
2021-847	Réalisation d'un modèle réduit hydro-sédimentaire du torrent du Manival	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	69316 LYON CEDEX 4	151 550.50 €	19/10/2021
2021-848	Travaux d'urgence suite à des désordres sur le torrent de Montfort au niveau de la gare du funiculaire sur les communes de Lumbin et Crolles	LE NOYER VERT	38570 TENCIN	166 680 €	29/12/2021
2021-849	Travaux d'urgence suite à des désordres sur le torrent de Montfort au niveau de la gare du funiculaire sur les communes de Lumbin et Crolles	BLANC TP	38830 CRET EN BELLEDONNE	39 875 €	29/12/2021
2022-001	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de trois opérations de restauration hydromorphologique sur le bassin versant du Drac Lot n° 1 - Restauration hydromorphologique et écologique de la Gresse aval	SAGE ENVIRONNEMENT	74940 ANNECY	31 691 €	07/01/2022
2022-002	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de trois opérations de restauration hydromorphologique sur le bassin versant du Drac Lot n° 3 - Restauration de la Jonche le long de la route de la Preite (rD115b)	PROGEO ENVIRONNEMENT	38000 GRENOBLE	33 560 €	07/01/2022
2022-003	Remise en état des échelles limnimétriques en amont de Grenoble	SOLID'ACTION	38660 PLATEAU DES PETITES ROCHES	Maxi 40 000 €	19/01/2022
2022-004	Réparation du talus de digue rive gauche de la Gresse en aval du Pont des Garcins	CONVERSO TP	38450 VIF	13 197.50 €	07/03/2022
2022-005	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de trois opérations de restauration hydromorphologique sur le bassin versant du Drac Lot n°2 - Restauration de la Bonne dans la plaine de Valbonnais, restauration de la continuité piscicole du pont des Fayettees et travaux de confortement de berge	SAFEGE	73377 BOURGET DU LAC	49 300 €	24/03/2022
2022-006	Maîtrise d'oeuvre pour la restauration de La Lyonne (Massif du Vercors) pour le compte du SYMBHI	SAGE ENVIRONNEMENT	74940 ANNECY	84 095 €	08/03/2022

N° MAPA	Objet	Titulaire	Commune	Montant	Date de notification
2022-007	Prestations d'étude de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement intérieur du futur siège du SYMBHI	NAMA ARCHITECTURE	38000 GRENOBLE	TF : 17 150 € TO1 : 2 860 € TO2 : 1 200 € TO3 : 1 700 € TO4 : 400€	15/03/2022
2022-008	Prestations de consultation et concertation du public des projets du SYMBHI	NALISSE	01500 CHATEAU-GAILLARD	Max 100 000 € annuel	15/03/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical prennent acte de la liste des marchés signés par le Président dans le cadre de la délégation qui lui est confiée en la matière.

œ Points divers :

- Présentation (ci-annexée) de l'étude « éclusées » basse Bourne, par Bertrand Joly, responsable de l'UT Vercors Bourne
- Présentation (ci-annexée) du dispositif de contrat d'apprentissage par Cécile Albano, responsable du Pôle administratif du SYMBHI.

Débat :

Fabien Mulyk précise que cette présentation fait suite à diverses sollicitations récentes de jeunes en recherche de contrats.

Valérie Petex indique que ce dispositif nécessite la désignation d'un maître d'apprentissage pour accompagner l'apprenti.

Anne Gérin se déclare favorable à un dispositif qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes.

Fabien Mulyk obtient l'accord des membres présents pour poursuivre la réflexion sur ce sujet.

- Jacques Henry fait un point sur l'EPTB dont le Comité de pilotage s'est tenu récemment : ce dernier a acté le fait que cet organisme d'étude et de coordination doit rester une structure légère, et a donné son feu vert pour concernant la feuille de route à 5 ans.



Unité Territoriale
VERCORS BOURNE

Etude « éclusées » basse Bourne

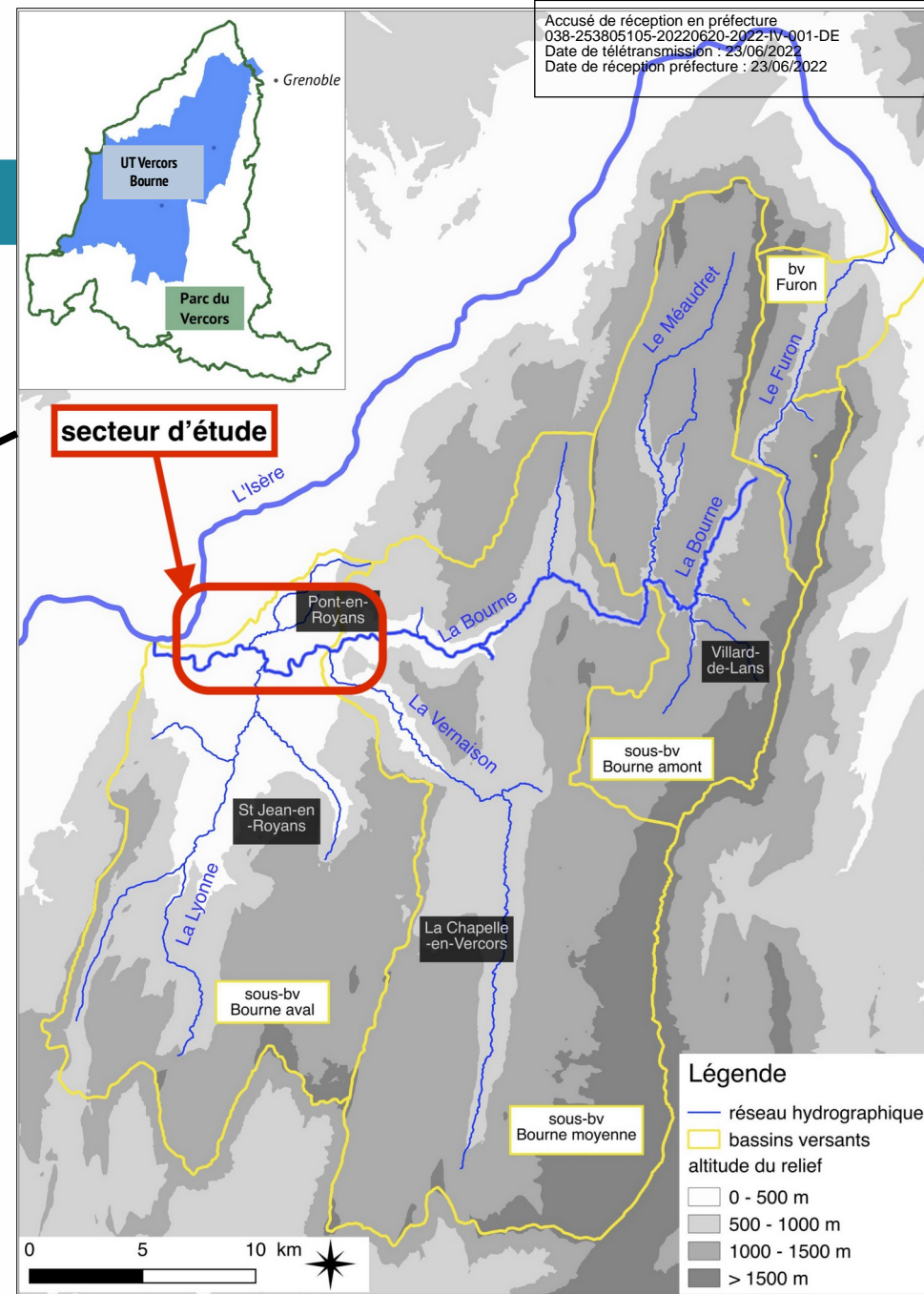
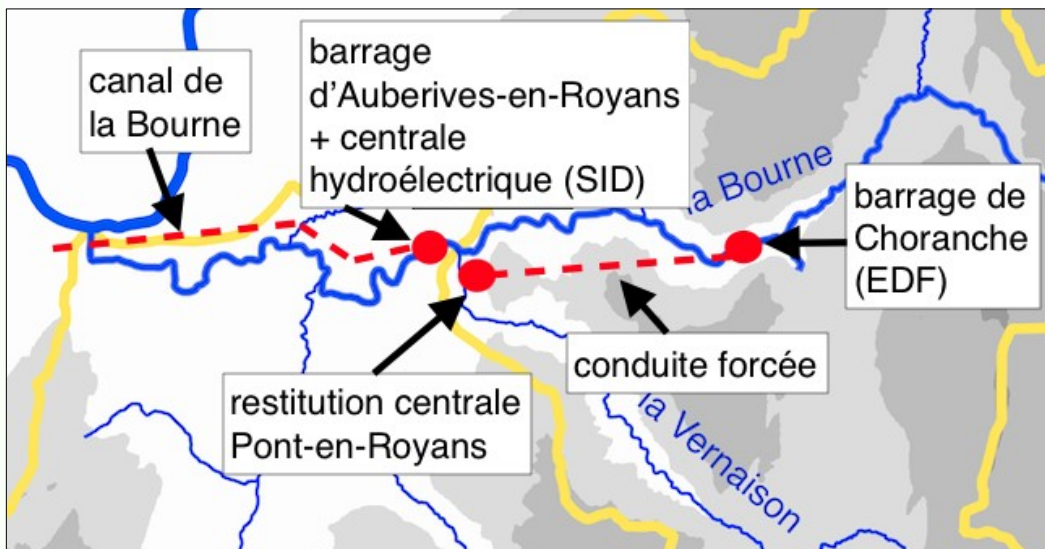
Comité syndical SYMBHI - 09 mai 2022



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

1. Le contexte local

Le secteur d'étude



isère



UT
Vercors
Bourne



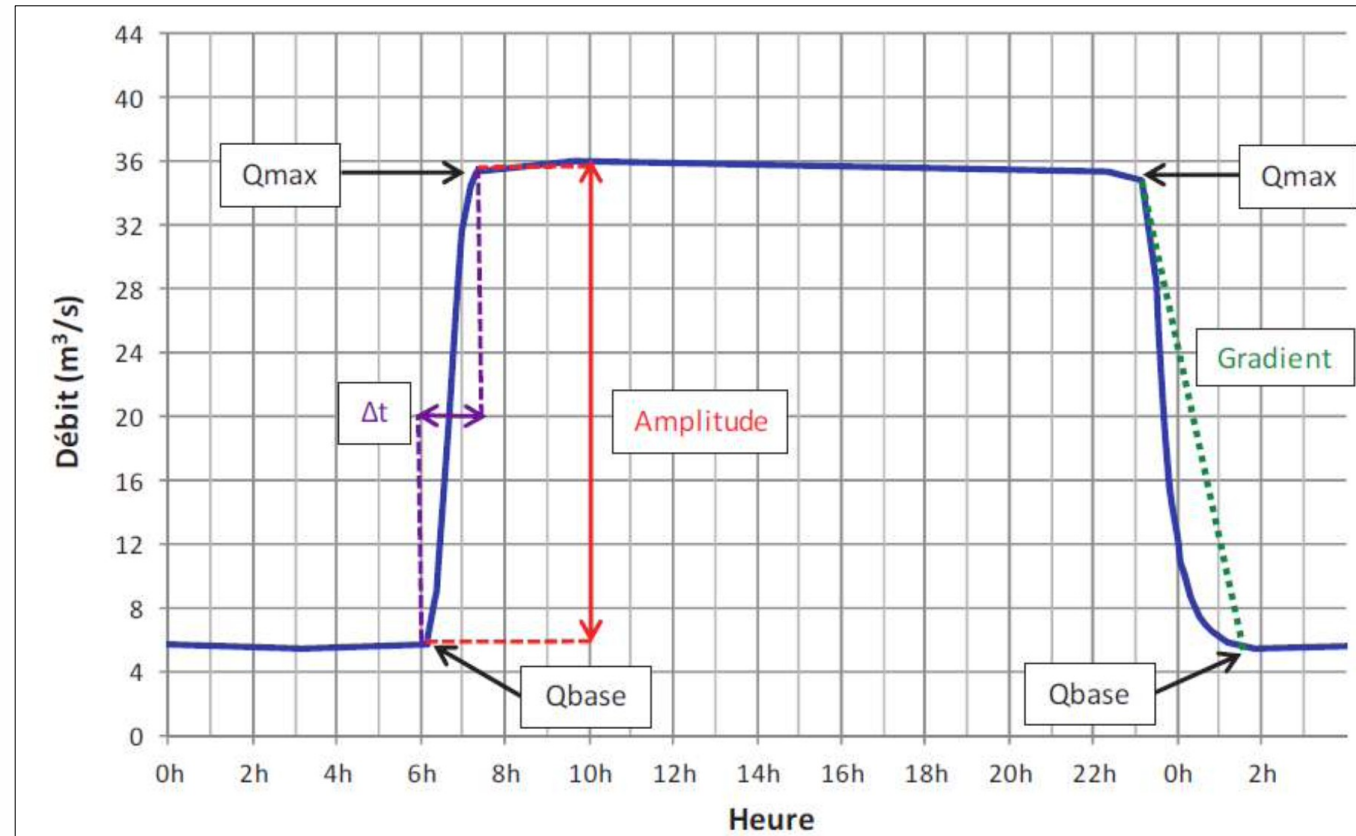
1. Le contexte local



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

L'éclusée hydroélectrique

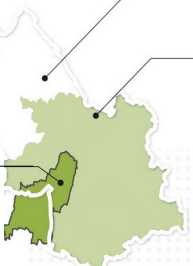
→ **Variations** plus ou moins brutales **de débit** à la hausse ou à la baisse, dues respectivement à la mise en route ou à l'arrêt des turbines



isère



UT
Vercors
Bourne



1. Le contexte local

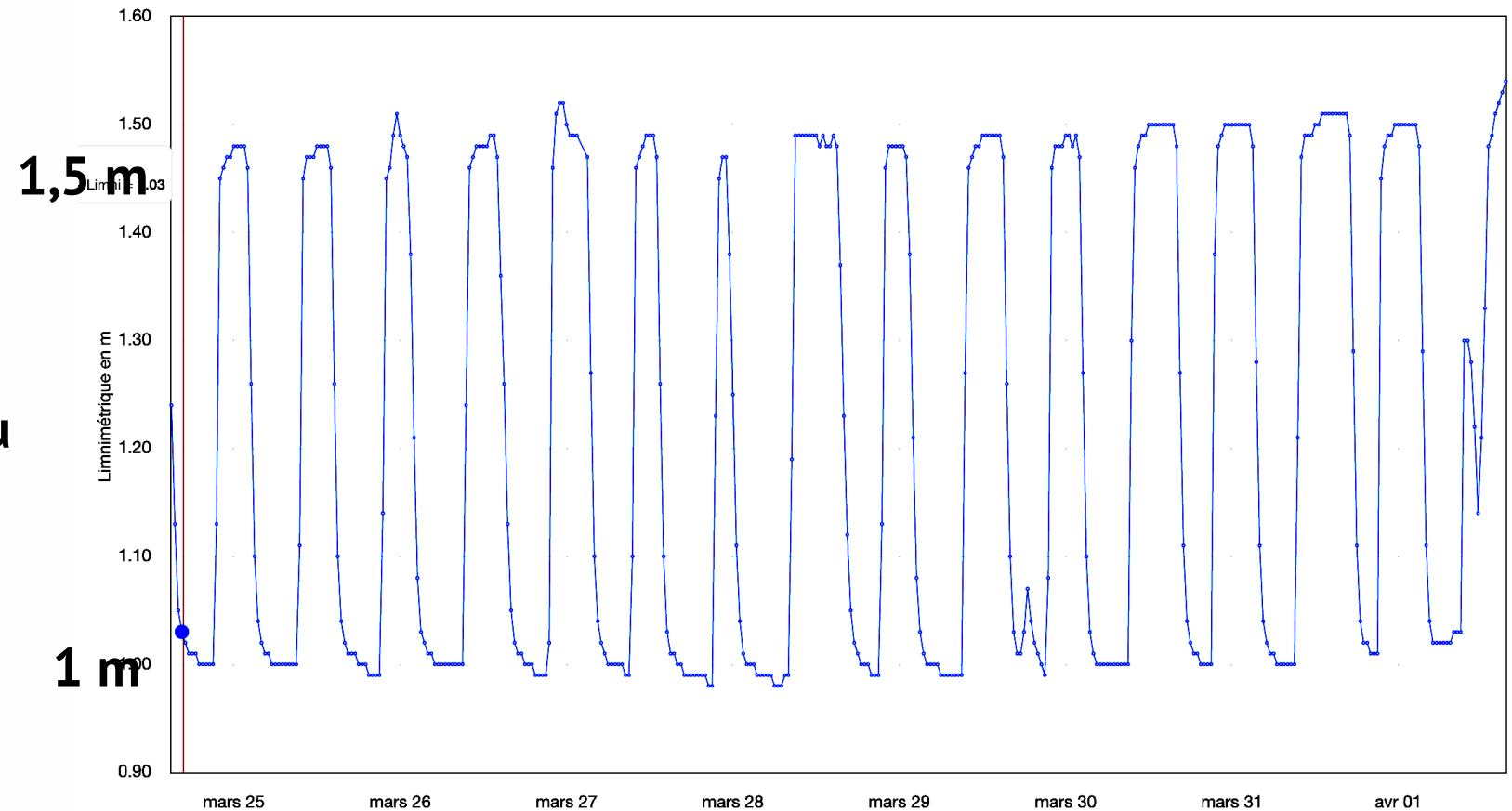


Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Les niveaux d'eau de la basse Bourne

→ **Variations de +/- 50 cm** environ plusieurs fois par jours (variation du débit de 5 à 25 m³/s)

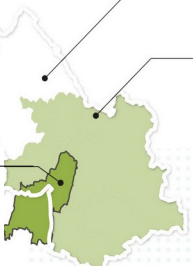
Niveau d'eau



isère



UT
Vercors
Bourne



2. Le contexte général



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Une étude préalable à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

ATTENTE DU SDAGE : réalisation d'un **diagnostic du risque généré par les éclusées** à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse

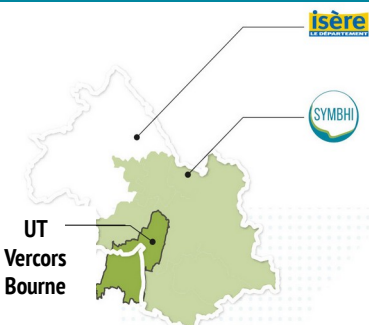
ETUDE : « **caractérisation des risques éco-morphologiques associés au fonctionnement par éclusées des masses d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse** » (ECOGEA 2017-2018)

MAITRISE D'OUVRAGE : Agence de l'eau RMC

OBJECTIF : Recherche des marges de manœuvre possibles pour **concilier les usages avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité**

COTECH : EDF, INRAE, OFB, AE RMC et Adour-Garonne

COPIL : EDF, Dreal de bassin, OFB, agence de l'eau, Irstea, CNR, UFBRMC



2. Le contexte général



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Une étude préalable à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

ANALYSE DE 3 RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS HYDROÉLECTRIQUES

- **Échouage/piégeage** (EP) de larves, de juvéniles voire d'adultes de poissons (mortalité directe),
- **Exondation de frayères** (EF) (mortalité des œufs et des larves),
- **Instabilité hydraulique** (IH) (dérive forcée des larves)

isère



UT
Vercors
Bourne



2. Le contexte général

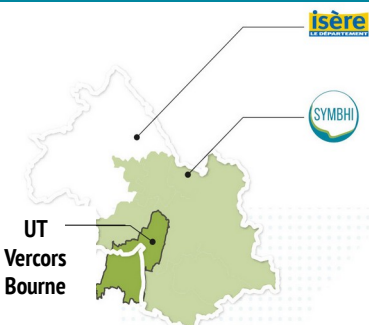
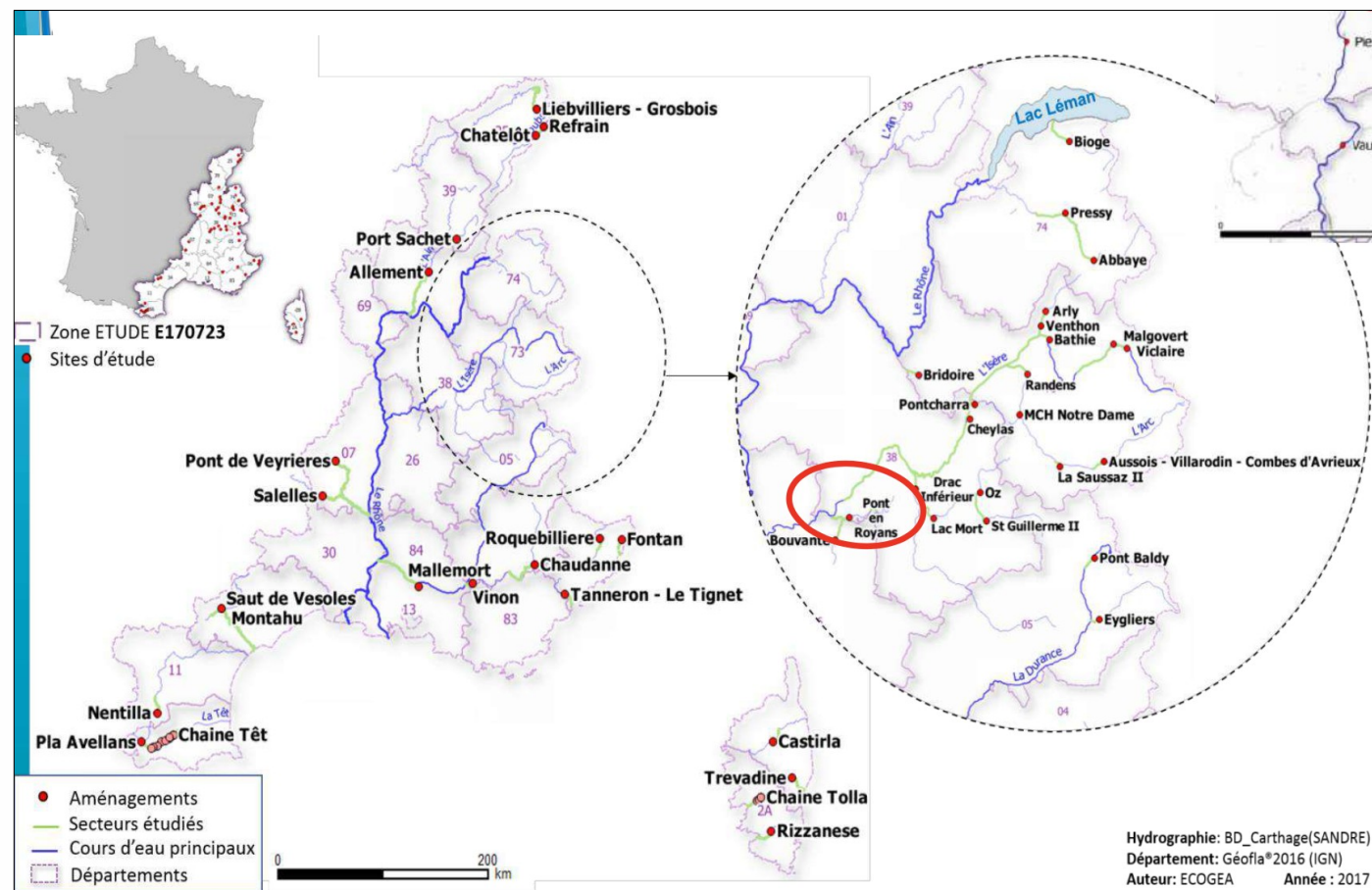


Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Une étude préalable à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ECOGEA :

- 46 restitutions d'aménagements
- 69 secteurs de rivières influencés
- 68 masses d'eau concernées



3. Les enjeux sur la basse Bourne

Accusé de réception en préfecture
038-253805105-20220620-2022-IV-001-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

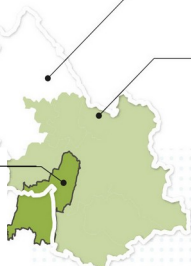
Les impacts potentiels des éclusées identifiés par l'étude préalable ECOGEA

Exondation de frayères		Echouage/Piégeage		Instabilité hydraulique	
Vul.	Fort	Vul.	Fort	Vul. Print.	Faible
Aléa Aut.	Fort	Aléa Print.	Moyen	Vul. Eté	Faible
Aléa Hiver	Fort	Aléa Eté	Moyen	Aléa Print.	Moyen
Risque	Fort	Risque	Fort	Aléa Eté	Moyen
				Risque	Faible

isère



UT
Vercors
Bourne



3. Les enjeux sur la basse Bourne



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

La basse Bourne selon le SDAGE

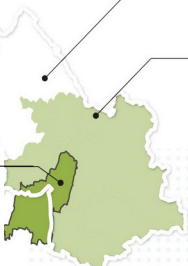
→ Une rivière à risque de dégradation

Code Masse d'eau	Nom masse d'eau	longueur (m)	MASSE D'EAU A RISQUE 2019	PRESSIONS 2019 Rendant la masse d'eau à risque						
				<i>pollution nutriments urbains</i>	<i>pollution nutriments agricoles</i>	<i>pollution pesticides</i>	<i>prélèvements eau</i>	<i>altération régime hydrologique</i>	<i>altération morphologie</i>	<i>altération continuité écologique</i>
FRDR316	La Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère	32484	oui				X	X	X	X

isère



UT
Vercors
Bourne



4. L'étude sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI

Accusé de réception en préfecture
038-253805105-20220620-2022-IV-001-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Les éléments principaux

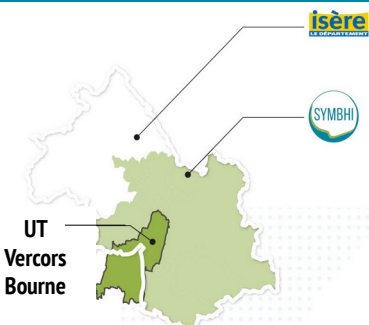
ATTENTE DU SDAGE :

- Masse d'eau **la Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère** (FRDR316)
- **Mettre en oeuvre des actions de réduction des impacts des éclusées générés par un ouvrage** (MIA0305)

ETUDE : « réalisation de mesures physiques et biologiques en vue d'un état initial et d'un suivi d'expérimentations sur les modalités d'éclusées de la Bourne »

OBJECTIF : Tester des modalités optimisées de gestion des éclusées en suivant leur effet sur le milieu

COPIL : SYMBHI, Communautés de communes, Conseils départementaux, EDF, SID (Syndicat d'Irrigation Drômois), DREAL, OFB, agence de l'eau, fédérations de pêche (Drôme & Isère), AAPPMA la Gaule du Royans

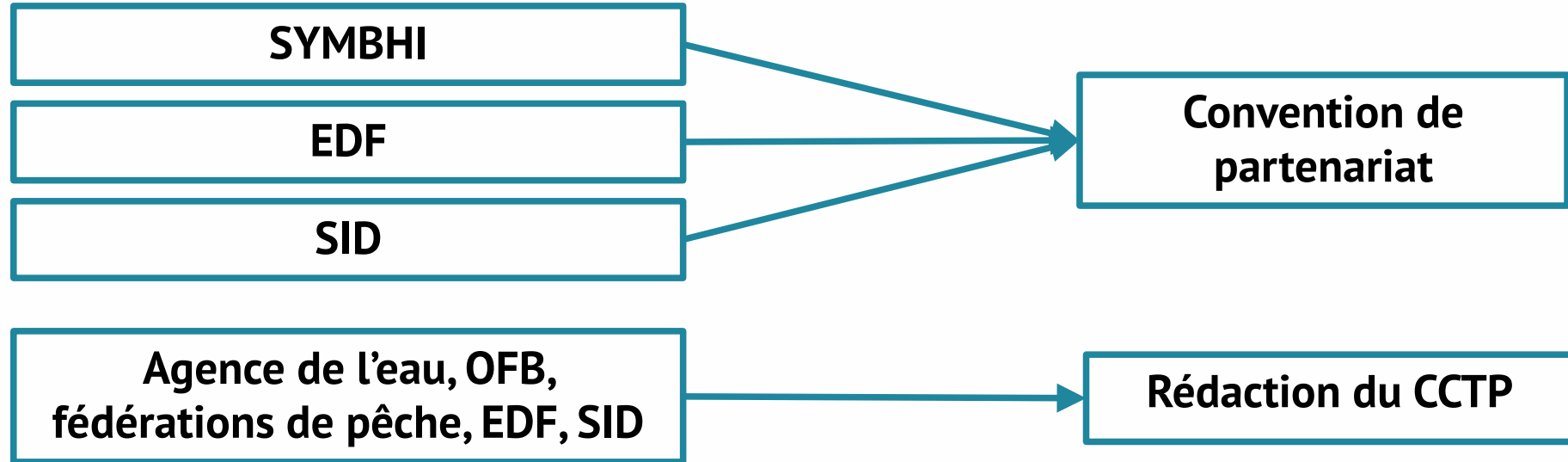


4. L'étude sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le partenariat



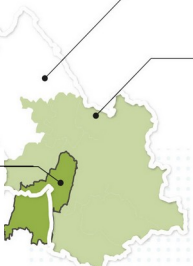
Le budget

Coût total de l'étude (ht)	agence de l'eau	CD 26	CD 38	EDF	SID	SYMBHI
	50%	10%	10%	10%	10%	10%
45 000 €	22 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €

isère



UT
Vercors
Bourne



4. L'étude sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI

Accusé de réception en préfecture
038-253805105-20220620-2022-IV-001-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le déroulé

PHASE 1

→ **État des lieux** (fonctionnalité des frayères, zones potentielles de piégeage/échouage, caractérisation hydraulique des éclusées)

PHASE 2

→ **Scénarios de mesure d'atténuation de l'impact des éclusées** (modulation des régimes d'éclusées)

PHASE 3

→ **Expérimentation de modification des éclusées** **HORS ÉTUDE** (opérations portées par EDF et le SID)

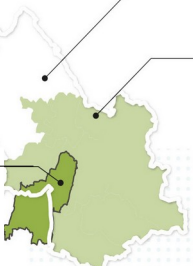
PHASE 4

→ **Suivi de la réponse du milieu aux éclusées expérimentales** (fonctionnalité des frayères, zones potentielles de piégeage/échouage, caractérisation hydraulique des éclusées)

isère



UT
Vercors
Bourne



Merci de votre attention

**Unité Territoriale
VERCORS BOURNE**

**Etude « éclusées »
basse Bourne**

Comité syndical SYMBHI - 09 mai 2022





Le contrat d'apprentissage
Comité syndical 9 mai 2022



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Les principes généraux

- L'apprentissage alterne entre une formation théorique dans un centre de formation (CFA) et un emploi au sein de la collectivité, et débouche sur l'obtention d'un diplôme du CAP au Bac + 5
- C'est un contrat de droit privé tripartite (employeur / apprenti / CFA), conclu pour une durée de 1 à 3 ans, qui peut être portée à 4 ans pour les personnes en situation de handicap
- Il s'adresse aux personnes de 16 à 29 ans et sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap
- La rémunération minimum est un pourcentage du SMIC qui varie selon l'âge, et l'année dans le contrat. L'employeur rémunère les temps de travail et de formation et prend en charge le coût de la formation.



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

L'intérêt pour la collectivité

- **Faciliter l'intégration dans la fonction publique territoriale** après une période test pour l'employeur comme pour l'apprenti (A noter toutefois que l'intégration directe n'est possible que sur des emplois de catégorie C, la voie de recrutement privilégiée restant le concours).
- **Créer des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances** entre l'apprenti et les agents ;
- **Participer à l'insertion professionnelle des jeunes.**



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le coût pour la collectivité

- Le salaire minimum est calculé par rapport au SMIC et varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans le contrat.

Rémunération minimale de l'apprenti (en % du SMIC)	16-17 ans	18-20 ans	21-26 ans	A partir de 26 ans
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	100%
3ème année	55%	67%	78%	100%

- A titre d'exemple **coût net employeur aides incluses** pour la collectivité :

Profil de l'apprenti	Coût net annuel 1ere année	Coût net annuel 2ème année
Elève de moins de 18 ans / CAP ou BEP	5 149 €	7 436 €
Elève de 18 à 20 ans / BTS ou DUT	8 200 €	9 726 €

- Frais pédagogiques pris en charge à hauteur de 100% par le CNFPT pour les contrats signés à partir du 01.01.2022 (Les organismes de formation doivent bénéficier de la certification « Qualiopi »)